

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Crédit Agricole Asset Management choisit Actimize pour ses solutions contre la prévention des fraudes.....p2

Mahmoud Abbas signe un décret antiblanchimentp2

Drogue en Mauritanie : La justice annule l'inculpation de deux avocatsp3

Dossier : Côte d'Ivoire : Scandale dans la filière café-cacao

Article 1 : Le Procureur Tchimou saisi des scandales financiers de la filière café-cacao : Ce que cachent les manœuvres de Gbagbo.....p4

Article 2 : Achat de l'usine de chocolat aux Usa par le FRC : Yallé Agbré, le cerveau du scandale reconnaît avoir reçu les milliards.....p6

Article3 : Scandales financiers dans la filière café-cacao - Le procureur demande la suspension des dirigeants.....p7

Crédit Agricole Asset Management choisit Actimize pour ses solutions contre la prévention des fraudes

Le logiciel de prévention de la criminalité financière et d'abus de marché d'Actimize, un des leaders mondiaux de logiciels de conformité et de prévention de la fraude pour l'industrie des marchés financiers - filiale de NICE Systems (NASDAQ: NICE) - a été choisi par Crédit Agricole Asset Management (CAAM), afin de renforcer son dispositif de protection contre les activités jugées suspectes et pouvant être considérées comme abus de marché. CAAM a également porté son choix sur la solution Anti-Blanchiment d'argent, un logiciel de surveillance détectant les activités suspectes, comprenant un profilage comportemental pour l'analyse des flux, ainsi qu'une comparaison avec des listes de surveillance mondiales. L'accord signé entre CAAM et Actimize couvre la France et les filiales européennes de CAAM.

Marie-Madeleine Galindo, CAAM Project Manager, précise: "ce projet représente un investissement majeur pour CAAM. Nous étions à la recherche d'un outil contre le blanchiment d'argent et l'abus de marché, afin de consolider notre réputation mondiale et d'appliquer une approche axée sur le risque dans la gestion de nos affaires. Nous avons choisi Actimize car les deux outils ont un déploiement rapide, et Actimize a une très bonne notoriété au niveau international".

"Ce contrat, significatif pour Actimize, renforce notre portefeuille de clients prestigieux. Nous sommes particulièrement ravis de pouvoir répondre aux attentes de CAAM et de proposer une plate-forme technologique procurant l'infrastructure requise pour une stratégie complète de lutte contre le crime financier et le blanchiment d'argent. Nous pouvons constater un intérêt grandissant des Asset Managers pour se doter d'une solution robuste et reconnue, afin de combattre le blanchiment d'argent et la détection d'abus de marché. Nous sommes confiants quant à notre aptitude à proposer des solutions innovantes qui offrent de vrais avantages concurrentiels", déclare, de son côté, Bruno Piers de Raveschoot, Actimize Head of Europe.

11/10/2007

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.lesinfos.com/news62838.html>

Mahmoud Abbas signe un décret antiblanchiment

Le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas a signé un décret contre le blanchiment d'argent qui pourrait gêner le financement du Hamas, a-t-on appris samedi de sources officielles.

"Cette mesure pourrait avoir des effets sur le mouvement, mais à terme, elle n'atteindra pas son objectif d'assécher les ressources financières du Hamas", a affirmé un porte-parole du Mouvement de la résistance islamique, Sami Abou Zouhri.

Aucune banque ne traite directement avec le Hamas. Il se tourne donc vers des bureaux de change et des commerçants pour recevoir des fonds de l'Iran, de pays arabes et d'organisations caritatives islamiques à l'étranger, affirment des dirigeants du Fatah. Les fonds transiteraient également par des tunnels vers la Bande de Gaza.

Mahmoud Abbas a signé le décret vendredi. Il a été publié samedi dans les médias palestiniens. Dans le cadre de la nouvelle réglementation, les contrevenants risquent entre trois et 15 ans de prison et des amendes allant jusqu'à 600.000 shekels (125.000 dollars).

Selon Jihad Alwazir, vice-gouverneur du Fonds monétaire palestinien, la nouvelle réglementation a été préparée avec l'aide du Fonds monétaire international et est conforme aux règles mondiales. "Les procureurs ont désormais davantage de moyens à leur disposition", a-t-il souligné. Le Fonds palestinien fait office de banque centrale.

Ce décret, a estimé M. Alwazir, devrait rassurer les banques étrangères. Elles peuvent ainsi, selon lui, traiter avec leurs homologues palestiniennes sans craindre d'enfreindre les législations antiterroristes d'Israël et des Etats-Unis. AP

The Associated Press - 27/10/07

[En Ligne] Disponible sur

[http://www.latribune.fr/info/Mahmoud-Abbas-signe-un-decret-antiblanchiment-483~-AP-ISRAEL-PALESTINIENS-BLANCHIMENT-\\$Db=News/News.nsf-\\$Channel=Monde](http://www.latribune.fr/info/Mahmoud-Abbas-signe-un-decret-antiblanchiment-483~-AP-ISRAEL-PALESTINIENS-BLANCHIMENT-$Db=News/News.nsf-$Channel=Monde)

Drogue en Mauritanie : La justice annule l'inculpation de deux avocats

La justice mauritanienne a annulé mercredi l'inculpation de deux avocats pour complicité de blanchiment d'argent de la drogue, a annoncé jeudi à l'AFP le substitut du procureur de la République, Ahmed Ould Abdellahi.

Ces avocats, Mohamed Ould Ahmed Salem et Khattry Ould Ahmed (bien Ahmed), avaient été inculpés le 19 septembre par le parquet pour "participation au blanchiment d'argent" et "réalisation et orientation d'opérations pour l'utilisation et la liquidation de fonds générés par un crime", en lien avec la saisie de 830 kg de cocaïne mi-août à Nouakchott.

La chambre d'accusation de la Cour d'appel de Nouakchott a annulé mercredi cette inculpation, estimant que le procureur n'avait pas le pouvoir d'inculper dans une affaire déjà aux mains d'un juge d'instruction, a expliqué à l'AFP Ahmed Ould Abdellahi.

Les deux avocats sont membres du collectif pour la défense d'un trafiquant présumé.

Après l'annonce de leur inculpation, la presse locale avait relaté que les deux hommes avaient retiré dans un bureau de change de Nouakchott 70 millions d'ouguiyas (200.000 euros environ), payés par leur client, un homme d'affaires mauritanien. Leur geste avait été présenté comme "un acte illicite", d'après des sources judiciaires.

Me Ould Ahmed Salem avait expliqué à l'Agence mauritanienne d'information (AMI) que les 200.000 euros étaient une avance pour son collègue et lui dans le cadre d'un contrat d'un montant global de plus de 2 millions d'euros avec leur client pour plusieurs affaires.

Quelque 830 kg de cocaïne avaient été saisis le 12 août dans le quartier populaire El-Mina de Nouakchott. Onze personnes -dont deux Espagnols, deux Marocains et un Sénégalais- ont été incarcérées dans le cadre de l'enquête, et 19 autres placées sous contrôle judiciaire.

Des mandats d'arrêt internationaux ont été par ailleurs lancés contre quatre personnes, en fuite "dans des pays voisins" avec lesquels la Mauritanie a des accords d'extradition, selon le parquet.

Publié le : 04.10.2007

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.lematin.ma/Info/Article.asp?id=13957>

Dossier : Côte d'Ivoire : Scandale dans la filière café-cacao

Article 1 : Le Procureur Tchimou saisi des scandales financiers de la filière café-cacao : Ce que cachent les manœuvres de Gbagbo

Le Président Laurent Gbagbo a officiellement saisi le Procureur Raymond Tchimou, le vendredi 12 octobre, afin que celui-ci ouvre une enquête judiciaire sur les nombreux cas de détournements massifs de Fonds maquillés en rachat de sociétés, par les responsables des structures de gestion de la filière café-cacao. Il a nommément fait cas de l'usine de chocolat de Fulton aux Etats-Unis, et pour cause !

Le silence assourdissant des officiels ivoiriens sur cette autre scandaleuse affaire de détournement et de blanchiment de plus de 100 milliards de francs CFA opérés à partir des comptes du Fonds de régulation café-cacao (FRC) a commencé à troubler plus d'un en Côte d'Ivoire.

Passé que ce soient les Ivoiriens qui s'en étonnent, eux, qui ont vu s'évanouir l'enquête sur les déchets toxiques du bateau panaméen, Probo Koala sans véritablement broncher.

Mais l'affaire des 100 milliards des paysans a pris une dimension internationale avec des répercussions inquiétantes aux Etats-Unis et dans les instances financières telles que la Banque mondiale.

Le 02 octobre, « The Valley News », un journal du comté d'Oswego de l'Etat de New York où est implantée l'usine de chocolat (New York Chocolate and Confections Company), titrait : « L'histoire de la prise de contrôle de l'usine de chocolat par le consortium ivoirien n'était rien d'autre qu'un schéma de blanchiment d'argent ».

Le FRC est censé avoir pris 80% d'actions dans l'usine de Fulton.

Dans le même registre des réactions, un Sénateur américain, Charles E.

Schumer, présenté naguère par le palais d'Abidjan comme un grand ami s'est dit « très déçu » et surpris par le mutisme du Président Gbagbo devant la tournure que prend cette affaire d'achat d'usine.

Ce sénateur de l'Etat de New York avait par son entregent et son influence permis au chef de l'Etat ivoirien, lors d'un voyage précédant celui effectué tout récemment à la faveur de la 62e Assemblée générale des Nations Unies, de faire une déclaration devant le Congrès américain.

Le « congressman » dit avoir entrepris ces démarches en raison des prises de participations ivoiriennes dans l'usine de Fulton.

Les révélations du Sénateur Schumer.

Le Sénateur de New York révèle avoir été contacté plus tard par M. Jean Claude Amon, ancien conseiller technique de Laurent Gbagbo, chargé des infrastructures économiques, et qui était alors Administrateur provisoire de l'usine de chocolat, aux fins d'obtenir un découvert bancaire sur les lignes de Key Bank à New York.

L'ancien doublon du ministre Patrick Achi à la présidence ivoirienne prétendait que l'usine connaîtrait des difficultés insurmontables de trésorerie.

Quand M. Schumer appelle le directeur de Key Bank pour discuter de la demande de M. Amon, il s'entend dire que le compte de l'usine qui est domicilié dans sa banque était créditeur de plusieurs millions de dollars la veille mais que ce compte a été débité et l'argent a été viré en Suisse.

M.Schumer est tombé des nues.

Interrogé sur cette transaction suspecte, M. Jean Claude Amon a déclaré que l'argent aurait servi à l'achat du terrain où est implantée l'usine.

Après vérification, il s'est avéré que l'usine et le terrain sur lequel elle est implantée font partie du patrimoine global qui a été l'objet de la transaction.

L'argent a été utilisé à d'autres fins.

Le rôle déterminant de Agbré Yallé.

Nous écrivions dans nos parutions antérieures que M. Agbré Yallé, un ressortissant ivoirien installé aux Etats-Unis, a joué un rôle important pendant cette vaste évasion des deniers des paysans.

Ce rôle a même été déterminant.

De fait, M. Yallé a été contacté par Angeline Kili et Firmin Kouakou, respectivement PCA et DG du FRC, à effet de créer deux sociétés- écran dont le siège est sa propre résidence.

Il s'agit de IC Trading et IC Management qui ont des comptes notamment à Wachovia Bank. Dès l'arrivée de Jean Claude Amon à la tête de l'usine de Fulton, son premier acte de gestion a consisté à licencier le directeur financier américain pour nommer en lieu et place, M. Agbré Yallé.

L'arnaque venait ainsi d'être bouclée.

C'est donc en tant qu'Ordonnateur des comptes de IC Trading et IC Management, et occupant le poste névralgique de directeur financier de New York Chocolate and Confection Company qu'il dissipait les flux financiers en provenance d'Abidjan et des autres comptes du FRC via les comptes de ses sociétés- écran.

Quand l'affaire a éclaté, M. Agbré Yallé a tenté de se faire la malle pour se soustraire de la justice américaine, mais Interpol avait déjà été mis sur ses traces. Il est contraint de rester aux Etats-Unis en attendant la conclusion des procédures engagées.

Le développement international de l'affaire.

Les dirigeants de Lion Capital Management et le Fonds de pension américain qui ont compris qu'ils ont été les dindons de la farce décident alors de sortir de cette affaire. Ils adressent une offre de vente par courrier au FRC portant sur les 20% qu'ils détenaient encore dans l'usine de Fulton. Pour toute réponse, c'est un autre courrier de réception de l'offre qu'ils recevront, sans plus.

Ils saisissent par conséquent la justice américaine pour être dédommagés.

Le juge qui a été saisi, devant la gravité des faits a décidé de porter l'affaire devant la Cour suprême de San Francisco.

De leurs côtés, les retraités américains dont les Fonds sont gérés par Lions capital management s'appêtent à lancer une action judiciaire de masse appelée « Class action Lawsuits » contre les parties trempées dans cette affaire.

La conséquence est que, selon les spécialistes des procédures judiciaires américaines, quand des « Class action Lawsuits » sont relatives au blanchissement d'argent et qu'il est prouvé une forte implication d'un Etat, la justice américaine a le droit de lever les immunités diplomatiques sur les biens et les personnalités de cet Etat.

En clair, l'affaire de l'usine de Fulton risque fort de ne pas se conclure en pertes et profits comme ce fut le cas de Cora de Comstar parce que des biens meubles, notamment des avoirs financiers et immeubles de la Côte d'Ivoire pourraient être saisis, et ceux qui y sont impliqués pourraient goûter aux moiteurs des géôles américaines.

Il nous est parvenu que le Trésor américain qui a été officiellement saisi lui aussi par Lion Capital Management a tracé les Fonds du FRC et en connaît leurs destinations finales.

De son côté, M. Robert Zoellick, président de la Banque mondiale, a pris personnellement l'affaire en main. Il a d'abord appelé au téléphone M. Banet Hausmann, le directeur du Fonds de pensions américain pour lui signifier que l'affaire sera traitée en priorité et avec diligence dans le cadre d'une nouvelle initiative de la banque appelée « Initiative star » destinée à traquer l'argent volé.

Il a ensuite instruit le Représentant de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire à l'effet de rencontrer les autorités ivoiriennes pour éclaircir cette affaire. Son Représentant a effectivement eu une réunion avec le Premier ministre Guillaume Soro. Mais l'on attend encore que toute la lumière jaillisse.

Quand M. Philippe Egoumé, Représentant-résident du FMI dit que « le contrôle de la corruption est en dessous de 10% en Côte d'Ivoire », le parallèle avec cette affaire est presque établi. Toujours est-il que le ministre de l'Economie et des Finances, Charles Koffi Diby, qui doit se rendre dans les prochains jours à Washington pour des négociations délicates, risque fort d'être dans ses petits souliers.

Au regard de tout ce qui précède, on comprend dès lors pourquoi le président Laurent Gbagbo est sorti de son mutisme.

Il reste seulement à espérer que les enquêtes dont est chargé le Procureur Raymond Tchimou ne se terminent pas dans un épais nuage de fumée comme toutes celles qui touchent aux intérêts des hommes du pouvoir ou à ceux qui leur sont proches.

Justement, à propos de proximité, Angeline Kili est très proche, pour employer un euphémisme de Pascal Affi N'Guessan, le gardien en chef du temple de la Refondation.

Théodore SINZE

[En Ligne] Disponible sur

http://www.24heuresci.com/aujourd'hui1.php3?action=lire_message&id_mnews=110

Article 2 : Achat de l'usine de chocolat aux Usa par le FRC : Yallé Agbré, le cerveau du scandale reconnaît avoir reçu les milliards

La série de révélations sur le scandale des 100 milliards de Fcfa détournés au FRC dans le cadre de l'achat de l'usine de chocolat aux Etats-Unis continue. Yallé Agbré, cet homme d'affaires ivoirien basé aux USA, patron de la société IC Trading reconnaît avoir effectivement reçu et hébergé dans ses comptes bancaires les milliards partis d'Abidjan. Mais il a du mal à expliquer comment ces fonds ont été par la suite utilisés, quelles destinations ils ont prises. Flash back dans le courrier confidentiel qu'il adressait le 18 septembre dernier au président de la Banque Mondiale Robert B. Zoellick pour dénoncer ce qu'il qualifiait de détournement et de blanchiment de l'argent des producteurs de cacao ivoirien, M. Hausmann Alain Barnet PDG de la Lion capital management (LCM), partenaire américain du FRC dans cette opération, présentait M. Yallé Agbré comme le relais central. Celui qui, à travers sa société écran IC Trading, recevait les fonds débités sur les comptes du FRC à Abidjan et qui était censé les mettre à la disposition de la société NY3C basée à Fulton dans l'Etat de New York. Mais ces fonds, avait indiqué le PDG de LCM, ne sont jamais arrivés à destination.

Dans le cadre de nos investigations, il nous a été révélé que M. Yallé n'est vraiment pas n'importe qui aux Etats-Unis. Au cours de ces trois (3) dernières années, l'homme se serait acheté plusieurs propriétés immobilières au pays de l'Oncle Sam. Dont deux (2) en Pennsylvanie, sept (7) à New York City, quatre (4) à Newark New Jersey, quatre (4) à West Orange New Jersey, deux (2) à Lawrenceville Georgie, un (1) à Jackson New Jersey et enfin un (1) à New York Mill, New York. Au total vingt et une (21) propriétés dont la valeur est estimée à plus de 10 milliards de Fcfa. Des villas achetées en moins de trois ans dans tous les Etats-Unis et qui ont été acquises soit avec son nom propre soit avec les noms de ses enfants ou simplement des prête-noms. Interrogé sur son rôle dans le scandale des 100 milliards, M. Agbré Yallé reconnaît sans difficulté que les milliards débloqués à Abidjan ont effectivement atterri dans les comptes de sa société IC Trading " le conseil d'administration de New York Chocolate and confection Company NY3C ayant été mis en place en mai 2004, à cause du retard dans la mise en place des organes de gestion de NY3C et en raison du refus de LCM de soumettre tous les justificatifs des dépenses facturées, le FRC avait décidé d'utiliser les services de IC Trading au début 2004 pour payer les factures urgentes... " Cependant, le patron de IC Trading se garde de révéler le montant des sommes virées dans ses comptes, ni l'usage précis qui en a été fait. Nommé trésorier général de la NY3C par le FRC, il estime que si jusque-là l'usine de chocolat de Fulton n'est pas encore opérationnelle c'est essentiellement en raison du litige qui oppose Lion Capital Management au FRC. Et pourtant, pour qu'il y ait litige, il faut que l'un des contractants ait refusé d'exécuter sa prestation. Qu'est-ce qui est à l'origine de ce litige ? A entendre M. Yallé Agbré, l'argent débloqué par le FRC est là, disponible et LCM refuse d'honorer ses engagements. Quant aux propriétés qui lui sont attribuées, M. Yallé affirme ne pas les reconnaître, à part sa résidence de Georgie et sa villa de fonction à New York. Pour sûr, M. Yallé sait plus qu'il n'en dit. C'est lui qui accueille dans ses comptes de IC Trading l'argent des producteurs de cacao ivoiriens géré par le FRC. Qu'a-t-il fait de cet argent ? Combien a-t-il reçu exactement ? Pourquoi malgré le fait que le FRC, l'actionnaire majoritaire avec 80% de NY3C s'est exécuté normalement, et pourquoi l'usine de chocolat de Fulton reste à l'état de vieil entrepôt ? A quoi a servi au juste l'argent déposé par le FRC dans les comptes de IC Trading de mai 2004 à ce jour ? Il est facile de dire qu'il n'y a pas eu de détournement mais difficile de le prouver.

Akwaba Saint Clair

Le Nouveau Réveil - N°1746 - mardi 16 octobre 2007

[En Ligne] Disponible sur

<http://www.lenouveaureveil.com/a.asp?n=268660&p=1746>

Article3 : Scandales financiers dans la filière café-cacao - Le procureur demande la suspension des dirigeants

Une semaine après la saisine du chef de l'Etat, la machine judiciaire est en marche. Les dirigeants du FDPCC, structure de gestion de la filière café-cacao, ont été entendus par la police économique.

Les officiers de la police économique sont sur le coup.

Instruite par le procureur de la République, la police interroge depuis quelques jours les gros bonnets de la filière café-cacao. Une semaine après la saisine du procureur par le chef de l'Etat, la machine judiciaire semble être en marche.

Selon une source proche du dossier, tous les grands patrons de deux structures de gestion de la filière sont passés tour à tour pour être entendus sur les cas de détournements constatés.

Ainsi, Angeline Kili, la présidente du conseil d'Administration du FRC, et Firmin Kouakou, le directeur de cette structure, ont-ils été aperçus dans les locaux de la police économique sis au Plateau le samedi dernier.

Les auditions ont débuté le vendredi dernier par les dirigeants du FDPCC.

Quant à ceux de la BCC, leur audition est prévue dans les jours à venir.

Les dirigeants de la filière café-cacao déjà entendus ont été aussi interrogés par les officiers.

Ces dépositions sont en fait le premier volet de l'enquête entamée par le procureur de la République, Raymond Tchimou.

Pour avoir les coudées franches dans la conduite de son enquête, le procureur, selon certaines sources, a fait prendre par ordonnance du tribunal une mise sous administration provisoire » les organes impliqués dans la gestion de la filière. En clair, Raymond Tchimou avec la caution du palais, a suspendu tous les responsables de la filière. C'est une mesure conservatoire et obligatoire pour lui permettre d'éviter d'être contrarié dans sa démarche par ces derniers.

« C'est pour éviter par exemple qu'il tombe sur des dirigeants qui ne soient coopératifs et qui pourraient par exemple dissimuler des preuves au procureur », nous a expliqué une source anonyme, proche du dossier.

Il faut rappeler que face aux nombreux scandales financiers qui secouent la filière, le chef de l'Etat a saisi, il y a une semaine, le procureur de la République afin qu'il fasse toute la lumière sur l'acquisition de sociétés et les flux financiers qui y ont cours.

Gbagbo et le scandale du café-cacao. “Pourquoi seulement maintenant ?”.

Les Ivoiriens ont suivi avec beaucoup d'attention l'interview que la RTI a bien voulu accorder au chef de l'Etat ce 17 octobre 2007.

Toute la Côte d'Ivoire à cette occasion a été édiflée sur la capacité ou non du FPI à gérer la Côte d'Ivoire notamment en ce qui concerne la filière café-cacao.

Un secteur honteusement pillé par une bande de refondateurs à l'appétit pantagruélique.

Cherchons donc à comprendre pourquoi le Président Gbagbo a brusquement décidé d'ouvrir les yeux après sept années de politique de l'autruche sur ce qui apparait aujourd'hui comme le plus grand scandale en Côte d'Ivoire après 47 ans d'indépendance.

La décision du chef de l'Etat d'ouvrir une enquête sur la gabegie qui a cours dans la filière, se heurte notamment à un certain nombre de constats qui permettent de douter de la réelle volonté du chef de l'Etat de sévir contre les bandits à col blanc qui ont jonglé avec les milliards générés par le principal produit d'exportation de la Côte d'Ivoire : pourquoi seulement maintenant ? Osera t-il frapper ses plus proches collaborateurs si l'enquête démontrait leur implication dans le scandale ? Peut-on faire confiance à la Justice ivoirienne dans un secteur où elle s'est plus d'une fois discréditée ? Pourquoi seulement maintenant ? Le Président Gbagbo a mis du temps à se décider à agir parce que d'abord, a-t-il affirmé devant toute la Nation, la gestion de la filière est une affaire privée.

A l'en croire, la seule préoccupation de l'Etat de Côte d'Ivoire, c'est l'impôt prélevé sur le produit ; le droit unique de sortie (DUS) qui oscille entre 250 et 260 milliards de FCFA.

L'impôt prélevé, le reste est une affaire privée ! Mais, bien entendu, la filière étant un secteur stratégique, il fallait se résoudre enfin à agir... Les Ivoiriens ont-ils gobé cette explication ? Il faut croire que non.

Souvenons-nous de ce que, en octobre 2003 déjà, lors d'un séminaire qui avait pour thème « Diagnostique et perspectives de la filière café-cacao par les producteurs », à Yamoussoukro, les planteurs, inquiets de la mauvaise gestion des structures de la filière, ont tiré la sonnette d'alarme.

A l'issue des travaux qui ont sanctionné le séminaire, les conclusions ont mis en lumière les dangers qui guettent ce secteur vital et ont tenté d'y apporter des solutions.

L'Etat de Côte d'Ivoire représenté par le ministre de l'Agriculture Amadou Gon qui présidait le séminaire et le premier ministre Seydou Elimane Diarra qui en assurait le parrainage, ont reçu les résultats des travaux.

L'Etat était donc présent.

Comment peut-on parler de gestion privée quand parmi les structures de la filière, il existe l'Autorité de régulation du café-cacao (ARCC) qui est une société d'Etat ? Mieux, tout le monde sait que dans toutes les structures de la filière, siègent dans les conseils d'administrations des agents de l'Etat dont certains ont un droit de veto lors des réunions.

Là encore l'Etat est présent.

Le plus beau, c'est que depuis 2006, par le décret N° 2006 du 24 février 2006 le Président Gbagbo a lui-même en personne institué un comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café-cacao et fixant les modalités de décaissement des redevances « FDPCC-investissements » et « réserve de prudence ».

En clair, face à la gabegie qui a cours dans la filière, le chef de l'Etat a décidé de retirer la gestion des fonds aux responsables de structures pour les confier à l'ARCC, société d'Etat, sous haute surveillance d'un comité interministériel.

Il savait donc parfaitement ce qui se passait dans la filière.

On ne peut alors expliquer son absence de réaction face aux indécidables par le souci de ne pas céder à la rumeur.

D'ailleurs, le même 24 février par le décret N° 2005, il s'est permis de prolonger pour un an supplémentaire, le mandat des administrateurs du FDPCC.

Le chef de l'Etat l'aurait-il fait si en réalité le FDPCC était exclusivement assujettie à une gestion privée ? La vérité, c'est que le Président aurait pu depuis longtemps agir s'il l'avait réellement voulu.

Nous pensons que sa réaction ces jours-ci, n'est due qu'à l'ampleur du scandale sur le faramineux détournement orchestré par les responsables du FRC suivi d'une opération de blanchiment maquillé de façon maladroite par le prétendu achat d'une usine à Fulton aux Etats-Unis.

La dimension internationale qu'a prise cette affaire, la saisine de la banque mondiale et du FMI par des victimes, la perspective de procès aux USA, ont contraint le chef de l'Etat à se secouer pour éviter d'être abondamment éclaboussé par cette affaire.

Dans la foulée, il s'est cru obligé d'anticiper un certain nombre de mesures qui, inmanquablement devraient être prises par la suite.

Osera-t-il frapper ses plus proches collaborateurs si l'enquête démontrait leur implication dans le scandale ? L'affaire devient intéressante quand on regarde la qualité de ceux qui sont cités en première ligne dans les différents scandales.

Pour ce qui concerne l'usine de Fulton, les poissons sont énormes.

La présidence du conseil d'administration du FRC, Angeline Kili est une privilégiée de la Cour présidentielle.

Elle mène dit-on un grand train de vie et a une relation particulière avec le président du FPI (parti du Président Laurent Gbagbo).

La frapper serait de toute évidence, toucher Affi N'Guessan.

Osera-t-on frapper le FPI à la tête ? Le directeur général du FRC, Firmin Kouakou, est le directeur de campagne du candidat Laurent Gbagbo à Bouaflé. Bien entendu, par sa fonction, il est au cœur du scandale. De même Amon Jean-Claude, conseiller spécial du chef de l'Etat, est cité dans cette sale affaire.

Le Président Gbagbo acceptera-t-il une auto flagellation ? Ainsi, dans les autres structures de la filière, notamment au FDPCC, on avance d'énormes détournements de fonds et de scabreuses acquisitions d'entreprises qui méritent que l'on s'y penche.

Qui sont les actionnaires des sociétés FOREXI, SIFCA-COOP, CORI, COCO SERVICES, MOTORAGRI, TABAGNE CHAMPAGNE, ROUGER-PHARMA, etc.

rachetées à tour de bras par Amouzou ? Pourquoi de hauts cadres du FPI comme Zoungrana Placide, directeur de campagne du Président Gbagbo à Toumodi, sont cités comme figurant sur une liste de présumés complices de détourneurs de fonds ? Si Henri Amouzou est dans le viseur, on n'hésite pas à affirmer que cet homme a dû sa longévité et son impunité au fait de sa grande propension à sortir généreusement d'importants fonds pour de très hauts responsables dans l'entourage du Président.

Quelques fois, parmi des intimes du chef de l'Etat.

L'arrêter pourrait actionner une véritable bombe qui exploserait au cœur du pouvoir FPI qui se passerait bien, à cette période de campagne, d'une telle publicité.

Peut-on faire confiance à la Justice ivoirienne dans un secteur où elle s'est plus d'une fois discréditée ? Nombreux sont les planteurs qui sont sceptiques quant aux résultats d'une enquête diligentée par le Procureur de la République.

Depuis pratiquement trois ans, des procès en cascade sont intentés avec tous les arguments juridiques pour démettre Henri Amouzou.

Face aux échecs successifs enregistrés, d'aucuns ont fini par conclure à une implication de l'appareil judiciaire dans le non aboutissement des poursuites contre le super-patron de la filière. Il se raconte que d'étourdissantes sommes d'argent circulent au Palais chaque fois qu'il s'agit de la filière café-cacao.

L'appareil judiciaire se résoudra-t-il enfin, avec ce feu vert du chef de l'Etat, à mettre en toute conscience, les pieds dans le plat ? Le procureur de la République fera-t-il mentir tous ceux qui pensent qu'il n'aura pas le courage de frapper des hommes du pouvoir ou des amitiés personnelles que l'on lui soupçonne dans la filière café-cacao ? Le président Gbagbo est dans la quadrature du cercle.

Ne pas aller au bout de la logique de la sanction des cadres malhonnêtes pourrait lui être très préjudiciable. Déjà, ses adversaires politiques se frottent les mains et affûtent leurs armes devant l'ampleur de ce scandale sans précédent.

Or, agir sans aucune mesure, pourrait frapper son parti au plus haut niveau, au risque d'y provoquer une crise interne.

Les adversaires internes d'Affi N'Guessan jubilent déjà. Et du côté des militants, on s'offusque de cette boulimie des cadres du FPI et de leur train de vie insolent, alors que des milliers de jeunes désargentés, sans emploi ou au chômage, qui ont servi de chair à canon au plus fort de la crise ne savent même plus à quel saint se vouer.

Une correspondance de Sansan Kouadio, 22/10/2007

[En Ligne] Disponible sur

<http://news.abidjan.net/article/imprimer.asp?n=269423>
